

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 juillet 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANTONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, David GEAY, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Cindy PERY, Serge LACROIX, Laurence MAS, Cindy PERY

Excusés : Bahadir GUZEL donne pouvoir à Lauriane DAVID, Nathalie SAULNIER donne pouvoir à Cindy PERY, Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG, Marie-Christine MOREL donne pouvoir à Benoit COLIN, Didier BERREZ donne pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par : Serge LACROIX

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 14	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2022

M. le Maire rappelle que :

- Le secrétaire de séance était Mme Laurence MAS
- Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation à la présente séance. M. le Maire soumet sa rédaction à l'approbation du conseil municipal.

DECIDE

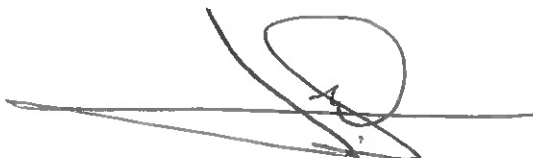
- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Serge LACROIX

Le Maire
Grégoire LONG



Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le



ID : 039-213903339-20220720-DEL2007_47_2022-DE